

VERDI

Révision du PLU  
Commune de  
Saturargues

Phase PADD / OAP  
Réunion publique n°2  
09 décembre 2025



## Déroulé de la réunion

### **1 – Révision du PLU**

### **2 – Documents supra communaux avec lesquels le PLU doit être compatible ou à prendre en considération**

### **3 – Synthèse du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**

### **4 – Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) – /!\documents de travail**

### **5 – Prochaines étapes**

VERDI

# 1 – Révision du PLU

Le PLU, Plan Local d'Urbanisme est le **document d'urbanisme de planification communale**. Il offre aux communes la possibilité d'exprimer une politique d'aménagement durable et de la mettre en œuvre.

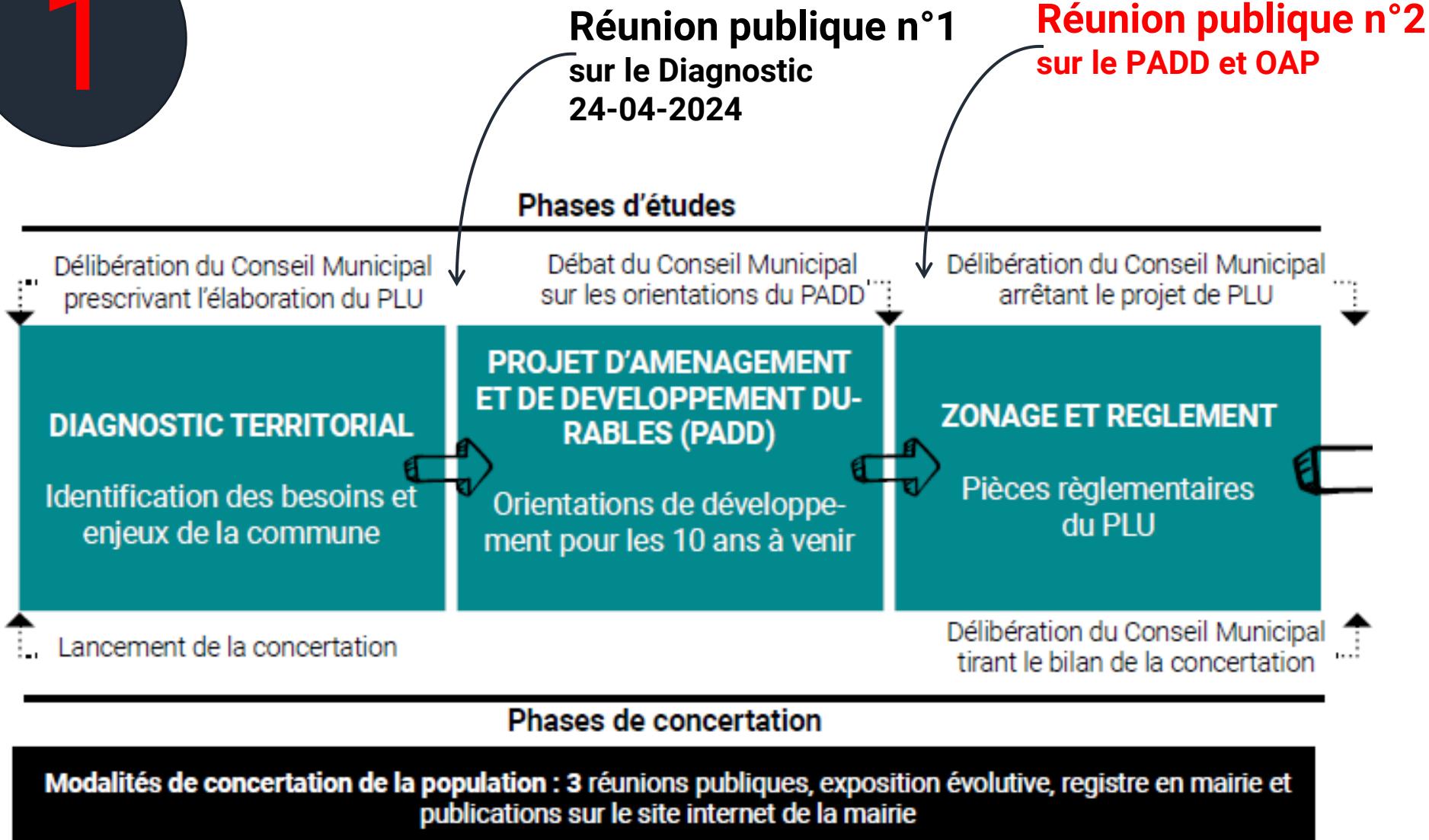
Le PLU doit être :

- **Evolutif**, puisqu'il s'inscrit dans la durée
- **Durable**, les conditions de réalisation du projet aujourd'hui ne doivent pas hypothéquer les capacités du projet à s'accomplir dans l'avenir

La démarche de révision du PLU doit être :

- **Globale** : prise en compte de toutes les thématiques de l'évolution du territoire
- **Intégrée** : prise en compte des différentes échelles spatiales
- **Concertée** : contribution des différents acteurs du territoire dont les agriculteurs et les habitants (registre, mail, panneaux d'exposition, publications sur le site internet, 3 réunions publiques)

PLU de Saturargues approuvé en 2010 et depuis à fait l'objet de nombreuses évolutions : une révision allégée, deux modifications et une révision prescrite le 14/12/2022



# 2

## Phases administratives et de consultation

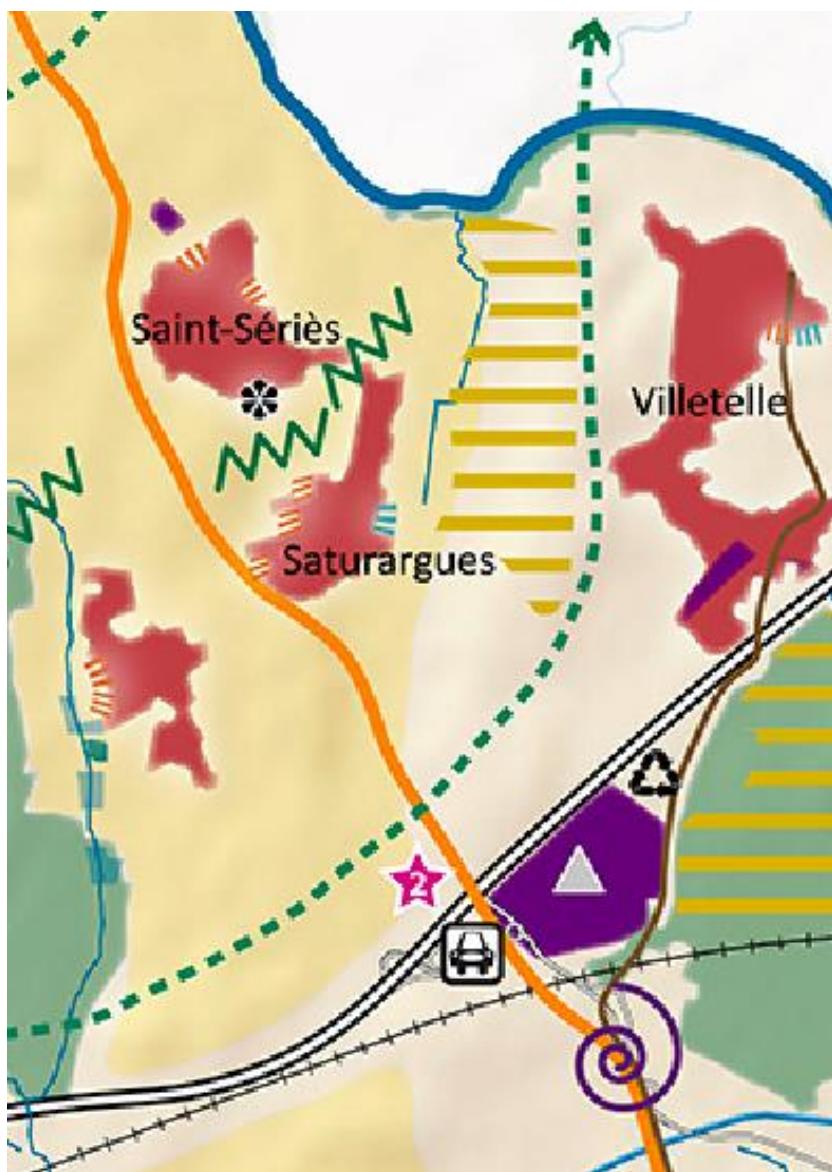


## 2 – Documents supra communaux avec lesquels le PLU doit être compatible ou à prendre en considération

## Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) Pays de Lunel

- Révision approuvée le 9 février 2023
- Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) :
  - SCoT : Croissance démographique de 0,6% par an pour atteindre une population de 57 500 habitants en 2040
  - Identifiée en tant que **commune de proximité (niveau 3)**
  - **Une déchetterie vient d'être réalisée au Sud-Est de la commune**
- Document d'orientations et d'objectifs (DOO) :
  - Les communes de proximité, dont fait partie Saturargues, ont un besoin de production en logements égal à 640 soit 30 par an à l'horizon 2040 (**avec un T0 établi en 2019**).
  - **Saturargues a un besoin de 95 logements à horizon 2040 soit 5 par an. La commune a un potentiel d'accueil de 42% et une surface d'extension en habitat égale à 2,5ha**
  - **densité brute moyenne égale à 25 logements/ha**
  - **au moins 56% de la production de logements au sein des enveloppes urbaines pour les communes de proximité**

## Carte de synthèse du D00 du SCoT -> carte de synthèse à une valeur prescriptive mais doit être interprétée à l'échelle du plan figurant dans le SCoT (au 1/50 000ème)



Réunion publique n°2 – PADD et OAP – 09-12-202

### Les continuités écologiques

- Les réservoirs de biodiversité
- Les zones humides
- La mosaïque agricole
- Les milieux ouverts
- Les milieux boisés
- Les espaces ordinaires
- Les corridors écologiques
- Les continuités aquatiques
- Les coupures d'urbanisation

### Les mobilités

- Le PEM ferroviaire majeur - secteur de développement
- La halte ferroviaire de Lunel-Viel
- L'offre en transports en commun structurante
- Les axes de rabattement en transports collectifs
- Les aménagements cyclables existants ou projetés
- Le projet de déviation de la RN113
- Les aires de covoitage

### La Loi littoral

- /— Espaces remarquables/Espaces proches du rivage
- Bande littorale de 100m
- ↔ Coupure d'urbanisation Loi littoral

### Les espaces urbains

- Les enveloppes urbaines principales
- Les enveloppes urbaines secondaires
- Les zones d'activités
- /— Lisière urbaine habitat à formaliser dans le cadre d'extensions
- /— Lisière urbaine activité à formaliser dans le cadre d'extensions
- /— Lisière urbaine équipement à formaliser dans le cadre d'extensions
- Les entrées de villes à requalifier
- Les projets de zones d'activités (court/moyen terme)
- Les sites industriels à requalifier (court/moyen terme)
- Les sites d'implantation périphérique
- Le projet de déchèterie
- Secteur de localisation préférentielle pour l'implantation d'un site de développement stratégique

□ Plan Local de l'Habitat (PLH) 2023-2028 Pays de Lunel

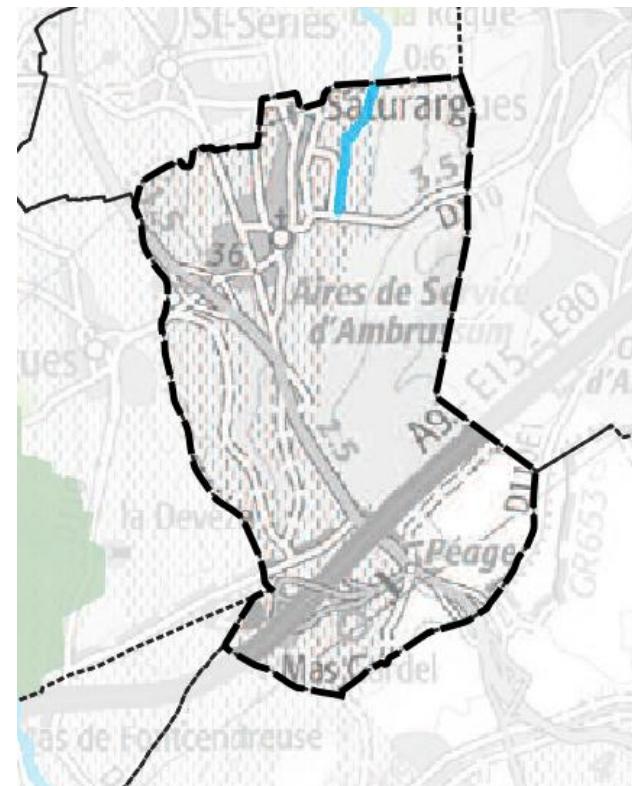
## □ Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) Languedoc-Roussillon

- Adopté en 2015
  - Définit les trames vertes et bleues à l'échelle des grands territoires
  - **Saturargues :**
    - **Trame verte : aucun élément**
    - **Trame bleue : cours d'eau Le grand Valat.**

**SRCE L-R : Trame verte et bleue**

Trame verte	Trame bleue
 Réservoirs de biodiversité	 Graus
 Corridors écologiques	 Cours d'eau : Réservoirs de biodiversité
<i>NB : La représentation cartographique des corridors écologiques constitue une identification des enjeux de continuité qui fera l'objet d'une adaptation locale.</i>	 Cours d'eau : Corridors écologiques
	 Réservoirs de biodiversité : zones humides, plans d'eau et lagunes

## **Les éléments de la trame verte et bleue régionale.**



## Espaces Naturels Sensibles

□ Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée 2022-2027

□ Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) Pays de Lunel 2020-2026

□ Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la zone urbaine de Montpellier

# 3 – Synthèse du Projet d’Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Débattu en Conseil Municipal du 25 juin 2025

Le projet communal envisagé s'organise autour de 3 grands axes :

**Axe n°1 :**

**Programmer un développement urbain maîtrisé et équilibré**

**Axe n°2 :**

**Conforter l'attractivité du territoire tout en préservant son cadre de vie**

**Axe n°3 :**

**Intégrer les enjeux environnementaux actuels dans le cadre du projet de développement communal**

# Axe n°1 : Programmer un développement urbain maîtrisé et équilibré



## 1. Maîtriser la croissance démographique

- croissance de l'ordre de **+0,6% par an** sur la période 2025-2035
- **environ 1107 habitants à l'horizon 2035.**

### Rappel :

- Sur la période 2015-2021, la commune enregistre un rythme de croissance annuel de + 1,4% ; la population passant de 935 habitants à 1018
- SCoT et PLH : 0,6%/an d'ici 2040
- SCoT : Saturargues : besoin de 95 logements soit 5/an d'ici 2040 et 2,5 ha en extension

## 2. Permettre la réalisation d'un parcours résidentiel

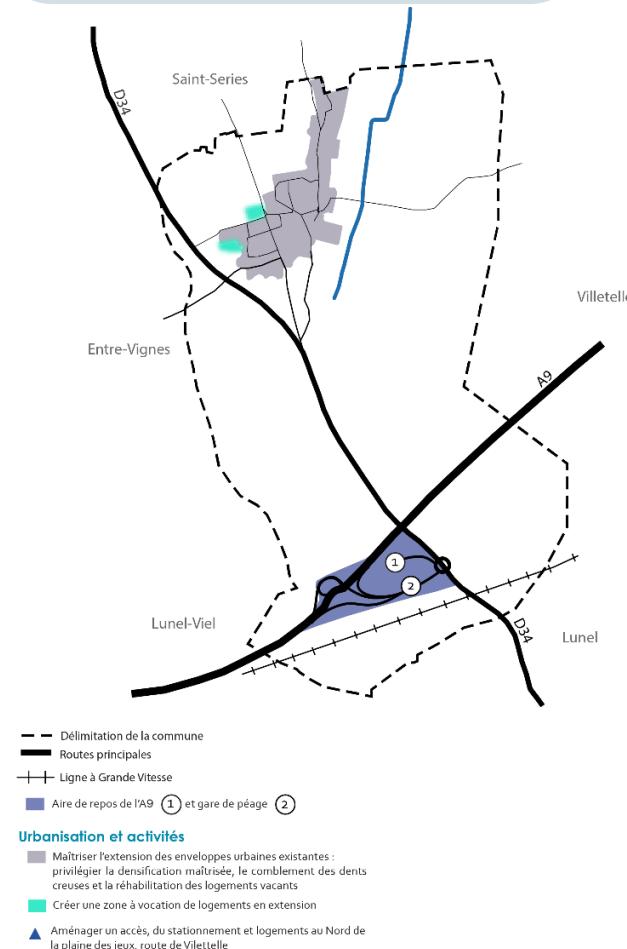
- tendre vers **l'accueil d'environ 94 logements à l'horizon 2035, soit environ 9 logements par an d'ici 2035.**

Entre 2035 et 2040 : si la commune a consommé et construit l'ensemble de sa production de logements, aucune nouvelle construction ne sera possible. Ainsi, entre 2025 et 2040 la production sera d'environ 6 logements/ha

## 3. Diminuer la consommation d'espaces

- Combler les dents creuses
- Prendre en compte le potentiel de logements issus des divisions parcellaires
- Prendre en compte le parc de logements vacants

⇒ **39 logements réalisables au sein de l'enveloppe bâtie**



### Urbanisation et activités

- Maîtriser l'extension des enveloppes urbaines existantes : privilégier la densification maîtrisée, le comblement des dents creuses et la réhabilitation des logements vacants
- Crée une zone à vocation de logements en extension
- ▲ Aménager un accès, du stationnement et logements au Nord de la plaine des jeux, route de Villettele



⇒ **3 zones d'extension** en continuité de l'enveloppe urbaine et aisément raccordable aux réseaux d'eau et d'assainissement :

1. **Avenue de la Mer/Chemin de Saint-Christol (environ 24 logements sur environ 0,89 ha) sous forme de phasage avec la production de 5 logements/an**
2. **Las Gremenousas (environ 27 logements sur environ 1,06 ha) sous forme de phasage avec la production de 5 logements/an**
3. **Nord Plaine des jeux, route de Villetelle (4 logements sur une surface d'environ 0,36 ha) afin de permettre en contrepartie la création d'un espace de stationnement d'utilité publique**

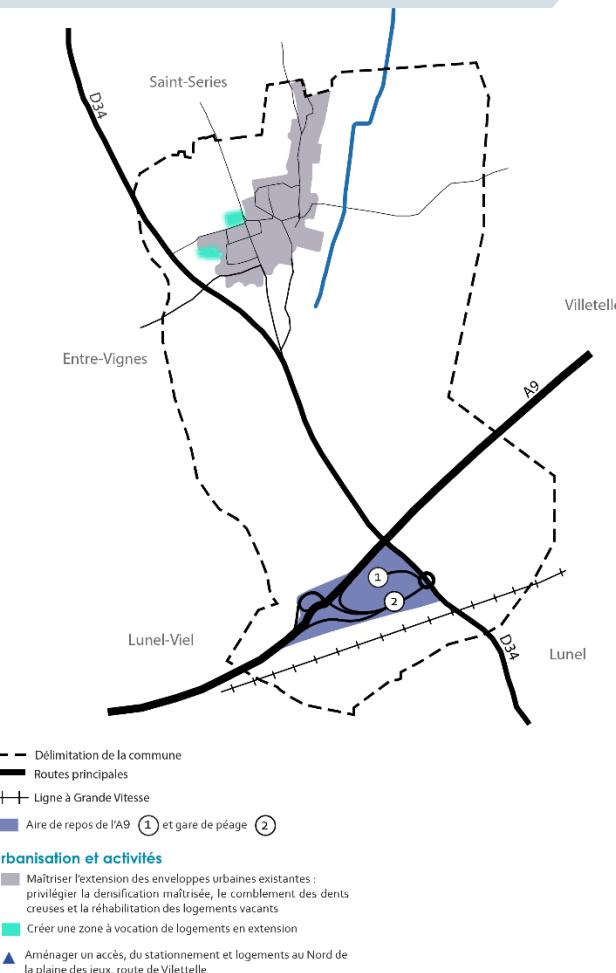
→ En l'état, ces trois zones représentent donc environ **55 logements sur une surface d'environ 2,31 ha.**

⇒ + environ **0,78 ha** destiné à un accès et du stationnement, zone située en continuité du village, au Nord de la Plaine des Jeux, Route de Villetelle

⇒ La consommation foncière future y compris l'accès est d'environ **3,19 ha** contre 29,73 ha au cours des dix dernières années (incluant notamment et surtout les aménagements en lien avec la LGV, non portés par la commune) ; soit une **réduction d'environ 26,54 ha des surfaces artificialisées.**

Rappel :

- Sur la période 2015-2021, la commune enregistre un rythme de croissance annuel de + 1,4% ; la population passant de 935 habitants à 1018
- SCoT et PLH : 0,6%/an
- 6 à 7 logements construits par an



# Axe n°2 : Conforter l'attractivité du territoire tout en préservant son cadre de vie

## Axe n°2 : Conforter l'attractivité du territoire tout en préservant son cadre de vie



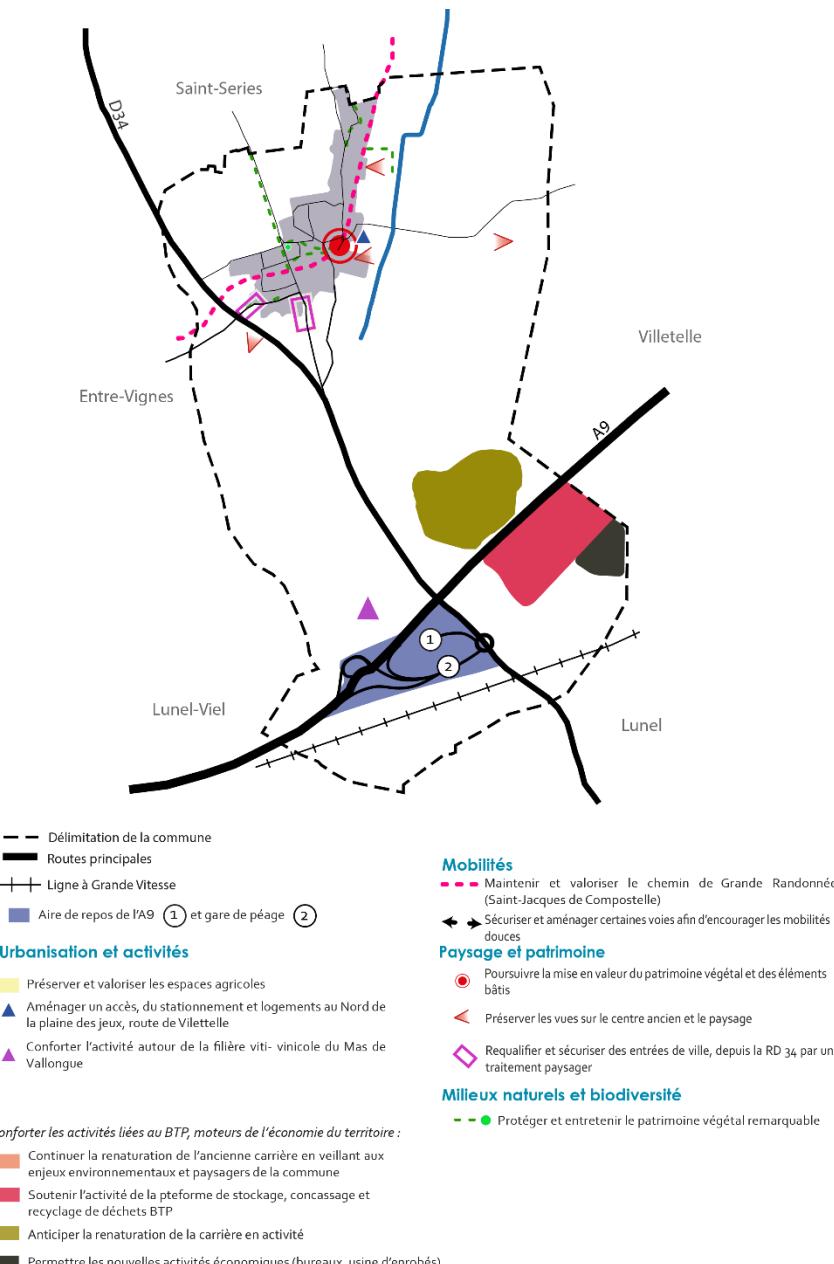
### 1. Poursuivre le dynamisme économique et le développement des emplois sur la commune

- Aider au maintien et à la création de commerces et services pour répondre aux besoins de la population, en s'appuyant sur les atouts du territoire
- Maintenir et soutenir l'installation d'activités artisanales et commerciales -> favoriser les initiatives d'installations d'activités commerciales et artisanales valorisant les produits locaux et régionaux.
- **Soutenir l'activité agricole (notamment le projet agricole au mas de Vallongue)**
- Soutenir les activités liées au BTP au Sud-Est du territoire et anticiper la reconversion des sites :
  - La carrière située au Nord de l'autoroute
  - Plateforme de stockage, concassage et recyclage de déchets BTP

=> permettre la reconversion du site de l'ancienne carrière court terme et de la carrière, tout en veillant aux enjeux environnementaux et paysagers de la commune.

### 2. Préserver et valoriser les richesses naturelles et patrimoniales, garantes d'un cadre de vie de qualité et génératrices d'une économie touristique

- Cônes de vue
- Patrimoine bâti et végétal
- Valoriser le Chemin de Compostelle et la Via Domitia.

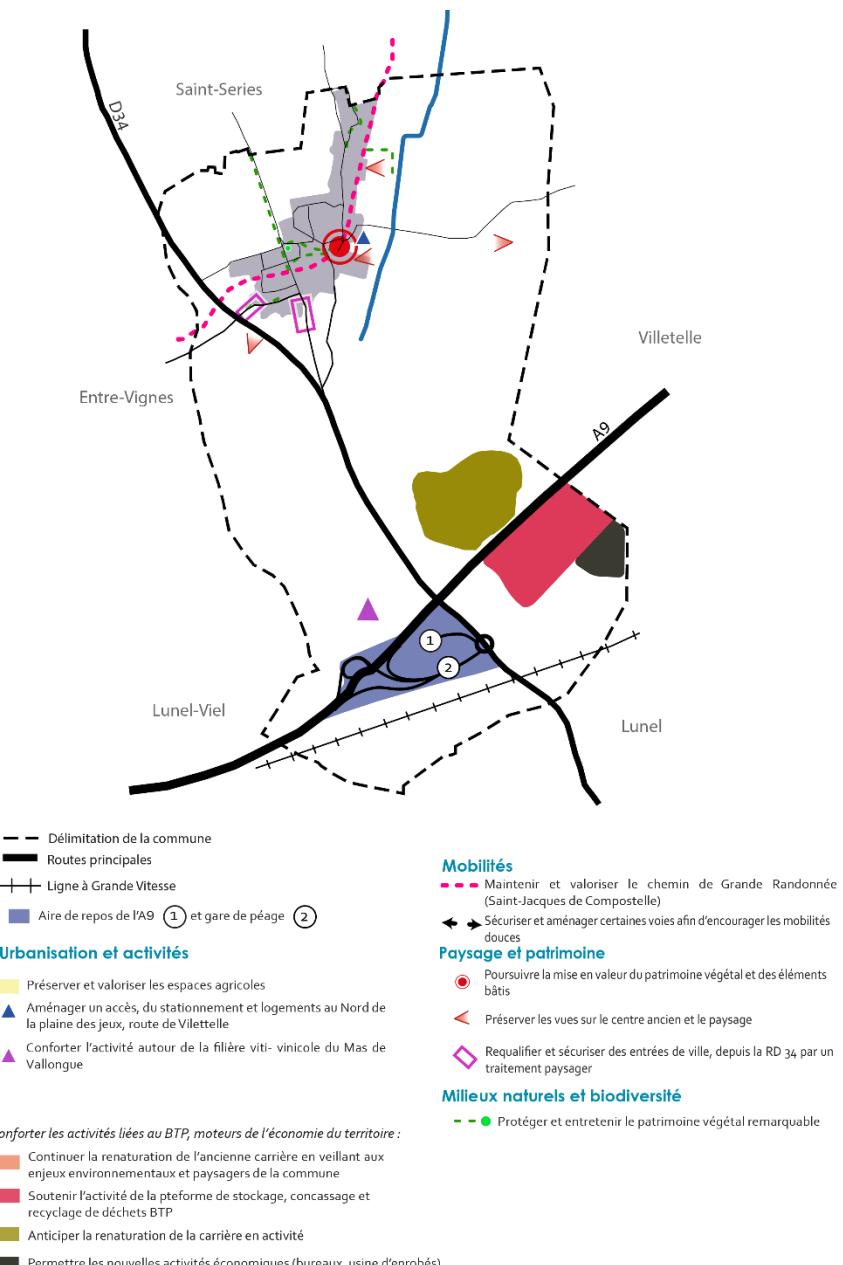




### 3. Anticiper les besoins en équipements et en infrastructures

- Renforcer, conforter l'offre en équipements : adaptation de l'offre en équipement en adéquation avec la croissance projetée et l'accueil de nouvelles populations. En ce sens, l'agrandissement de la cantine a été réalisé.
- Face au besoin de stationnement à proximité de la mairie, des écoles et la difficulté de traversée du centre ancien (**le parking actuel de la mairie/école est sous-dimensionné, saturé et dangereux pour les enfants**), une **zone d'extension destinée à créer un accès et du stationnement est repérée à l'Est de l'enveloppe urbaine** (Nord Plaine des jeux, route de Villetelle) sur une **superficie d'environ 0,78 ha**. **Ce projet d'utilité publique permettra de sécuriser les abords de l'école** : accueil des cars scolaires en toute sérénité et permettra aux parents d'élèves de se garer avec aisance, proximité et d'accompagner les élèves à l'école, via un passage par la plaine des jeux.

A noter que le stationnement ne pourra se réaliser si et seulement si le projet d'ensemble Nord Plaine des Jeux est réalisable, c'est-à-dire que **les terrains soient en partie rétrocédés à la commune pour l'aménagement du stationnement, en contrepartie de pouvoir construire les 4 logements sur cette zone**.



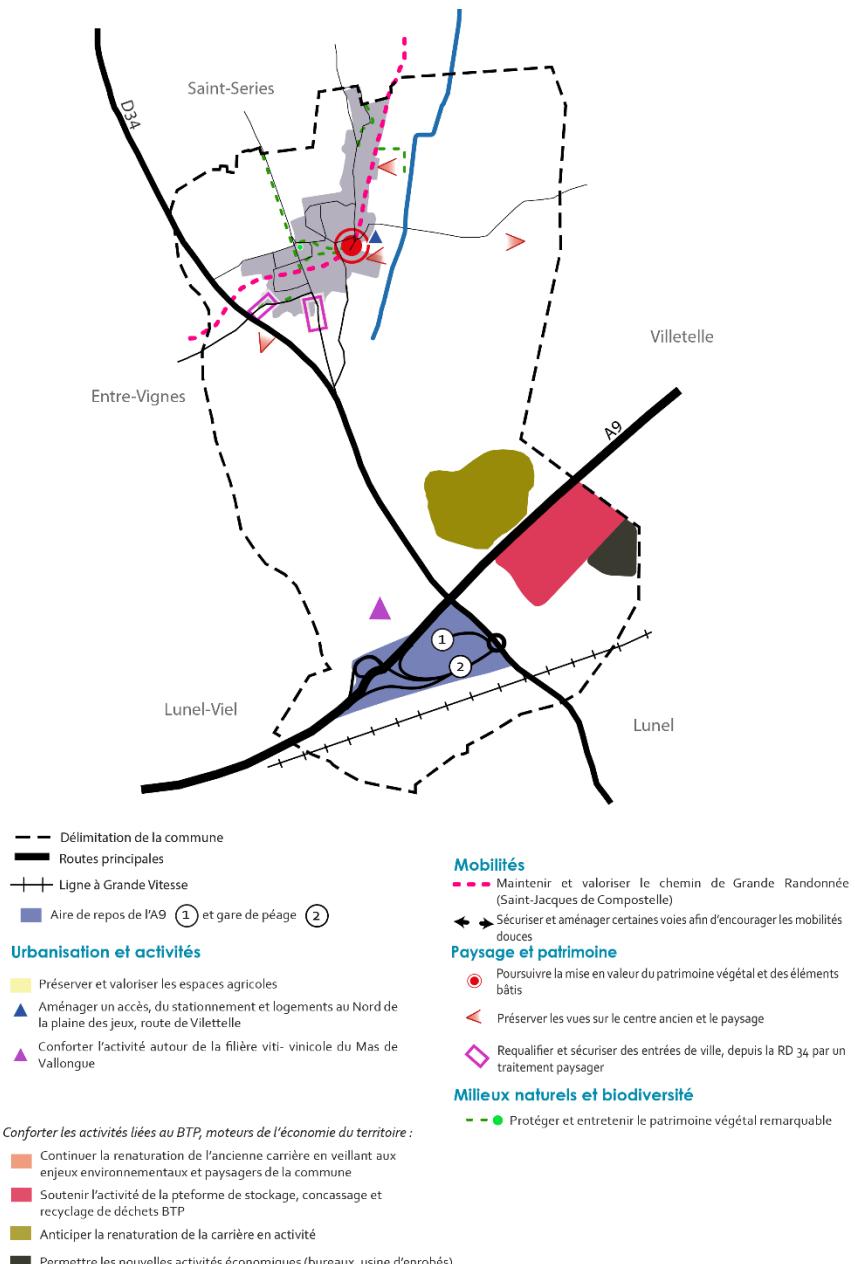
## Axe n°2 : Conforter l'attractivité du territoire tout en préservant son cadre de vie



### 3. Anticiper les besoins en équipements et en infrastructures

➤ Permettre aux habitants de mieux se déplacer :

- **stationnement** : aménager un accès et créer une offre complémentaire de places de stationnement au Nord de la Plaine des jeux
- **mobilités douces** : améliorer la circulation multimodale (piétons/vélos et véhicules motorisés) dans le centre ancien
- **Déplacements :**
  - améliorer la circulation piétonne et des véhicules autour de la mairie, des écoles et de la plaine des jeux
  - améliorer et sécuriser les déplacements au Nord de la Plaine des Jeux
  - réaliser la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des équipements publics.
  - sécuriser et aménager la traversée de la D110 dans le centre ancien
  - **sécuriser et requalifier par un traitement paysager les entrées de ville depuis la D34** : Au Sud (Avenue de la Mer) et à l'Ouest (Route de Vérargues)



# Axe n°3 : Intégrer les enjeux environnementaux actuels dans le cadre du projet de développement communal



### 1. Maintenir et conforter les éléments constitutifs de la Trame Verte et Bleue

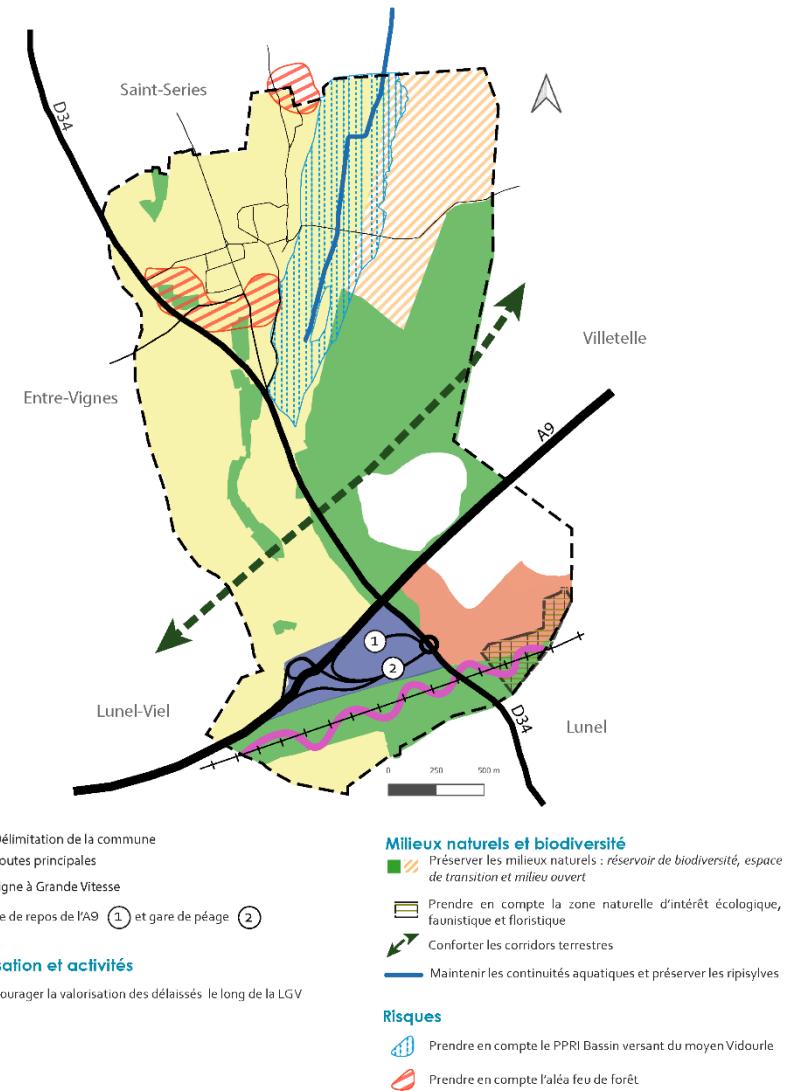
- Préserver les cœurs de biodiversité et ensembles naturels patrimoniaux
- Maintenir la fonctionnalité des corridors écologiques et des réservoirs de biodiversité identifiés par le SRCE Languedoc Roussillon : **cours d'eau du Grand Valat**
- Assurer la préservation des éléments de nature ordinaire, garants de la cohérence du territoire (**haies, alignements d'arbres, arbres isolés**)
- Limiter l'étalement urbain et le mitage urbain dans les espaces agricoles, les boisements et garrigues

### 2. Mettre en place un urbanisme soutenable

- Préserver et valoriser la ressource en eau
- Assurer une cohérence entre développement urbain et capacités des réseaux (compétence Lunel Agglo déléguée à Cammaou)
- Encourager les énergies renouvelables
  - Encourager l'efficacité énergétique des constructions
  - Saisir les opportunités de développement des énergies renouvelables : privilégié les délaissés (ceux de la LGV tout particulièrement)

### 3. Réduire les vulnérabilités face aux risques et limiter l'exposition aux nuisances

- Risque inondation et ruissellement (PPRI Vidourle)
- Risque incendie
- Eloigner les zones d'habitat et les équipements sensibles des pôles générateurs de pollutions et/ou de bruit.



# Projet d'Aménagement et de Développement Durables

— Délimitation de la commune

— Routes principales

—+ Ligne à Grande Vitesse

— Aire de repos de l'A9 (1) et gare de péage (2)

## Urbanisation et activités

■ Maîtriser l'extension des enveloppes urbaines existantes : privilégier la densification maîtrisée, le comblement des dents creuses et la réhabilitation des logements vacants

■ Crée une zone à vocation de logements en extension

■ Préserver et valoriser les espaces agricoles

■ Aménager un accès, du stationnement et logements Nord Plaine des jeux, route de Villetelle

■ Conforter l'activité autour de la filière viti-vinicole du Mas de Vallongue

## Conforter les activités liées au BTP, moteurs de l'économie du territoire :

■ Continuer la renaturation de l'ancienne carrière en veillant aux enjeux environnementaux et paysagers de la commune

■ Soutenir l'activité de la plateforme de stockage, concassage et recyclage de déchets BTP

■ Anticiper la renaturation de la carrière en activité

■ Permettre les nouvelles activités économiques (bureaux, usine d'enrobés)

■ Encourager la valorisation des délaissés le long de la LGV

## Mobilités

■ ■ ■ Maintenir et valoriser le chemin de Grande Randonnée (Saint-Jacques de Compostelle)

■ ← → Sécuriser et aménager certaines voies afin d'encourager les mobilités douces

## Paysage et patrimoine

■ ● Poursuivre la mise en valeur du patrimoine végétal et des éléments bâtis

■ ← Préserver les vues sur le centre ancien et le paysage

■ ♦ Requalifier et sécuriser des entrées de ville, depuis la D34, par un traitement paysager

## Milieux naturels et biodiversité

■ ■ ■ Préserver les milieux naturels : réservoir de biodiversité, espace de transition et milieu ouvert

■ ■ Prendre en compte la zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

■ → Conforter les corridors terrestres

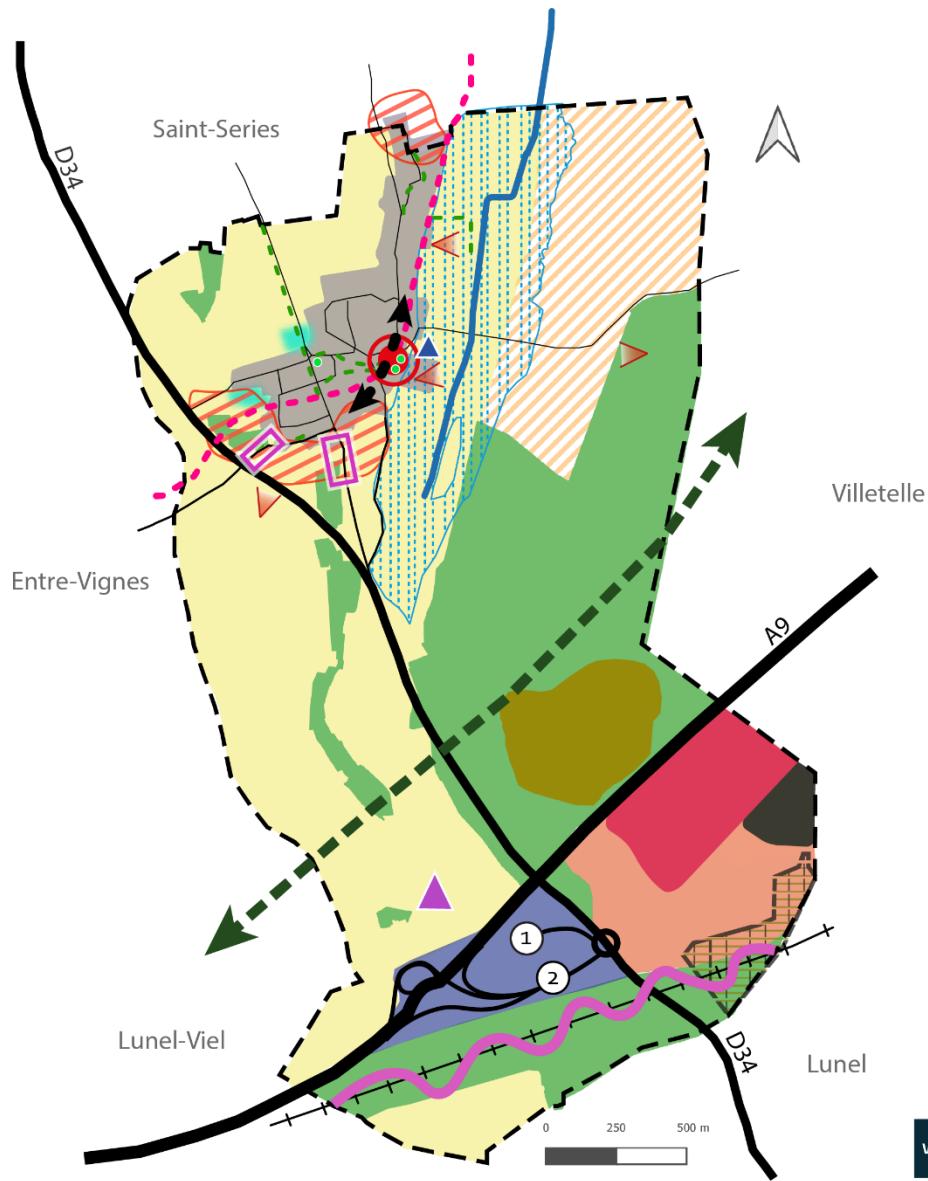
■ — Maintenir les continuités aquatiques et préserver les ripisylves

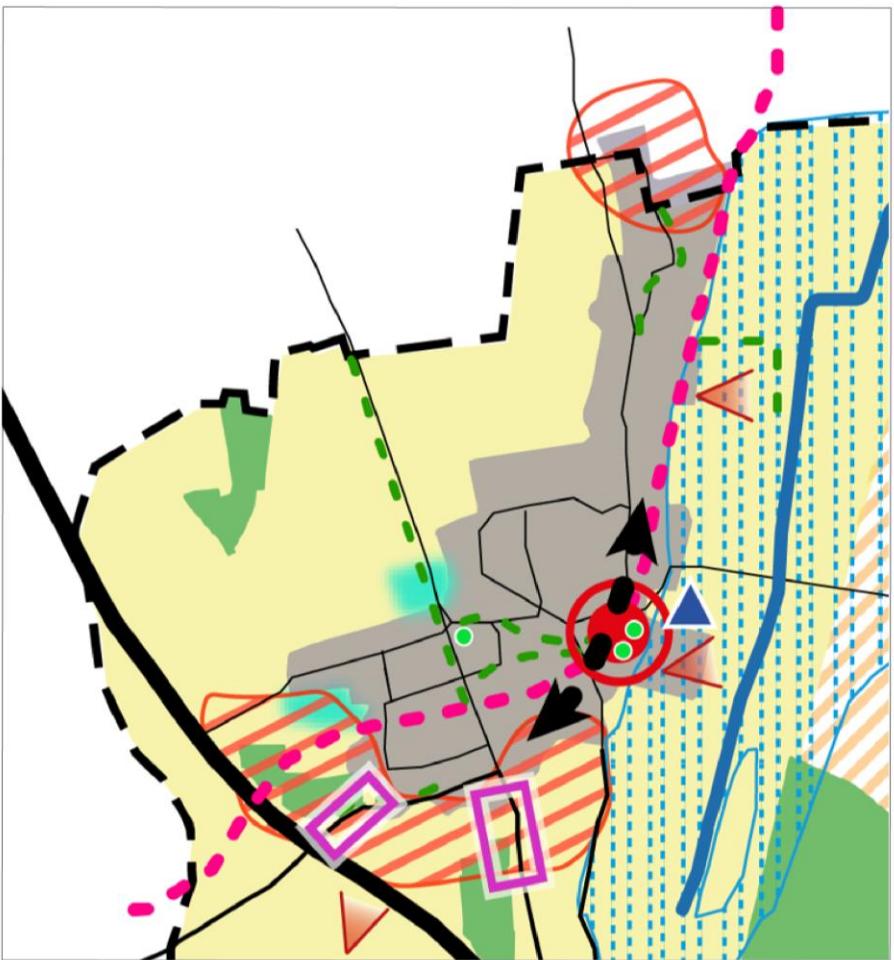
■ - - - Protéger et entretenir le patrimoine végétal remarquable

## Risques

■ ■ Prendre en compte le PPRI Bassin versant du moyen Vidourle

■ ■ Prendre en compte l'aléa feu de forêt (interfaces concernées par un aléa fort à exceptionnel et à proximité de l'enveloppe urbaine)





— = Délimitation de la commune

■ Routes principales

## Urbanisation et activités

- Maîtriser l'extension des enveloppes urbaines existantes : privilégier la densification maîtrisée, le comblement des dents creuses et la réhabilitation des logements vacants
  - Créer une zone à vocation de logements en extension
  - Préserver et valoriser les espaces agricoles
  - ▲ Aménager un accès, du stationnement et logements Nord Plaine des jeux, route de Villetelle

## Mobilités

- ■ ■ Maintenir et valoriser le chemin de Grande Randonnée (Saint-Jacques de Compostelle)
  - ← → Sécuriser et aménager certaines voies afin d'encourager les mobilités douces

## Risques

-  Prendre en compte le PPRI Bassin versant du moyen Vidourle
  -  Prendre en compte l'aléa feu de forêt (interfaces concernées par un aléa fort à exceptionnel et à proximité de l'enveloppe urbaine)

## Paysage et patrimoine

- Poursuivre la mise en valeur du patrimoine végétal et des éléments bâtis
  - ◀ Préserver les vues sur le centre ancien et le paysage
  - ▷ Requalifier et sécuriser des entrées de ville, depuis la D34, par un traitement paysager

## Milieux naturels et biodiversité

- ■ ■ Préserver les milieux naturels : *réservoir de biodiversité, espace de transition et milieu ouvert*
  - ■ ■ Prendre en compte la zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique
  - ➡ Conforter les corridors terrestres
  - Maintenir les continuités aquatiques et préserver les ripisylves
  - - - ● Protéger et entretenir le patrimoine végétal remarquable

# 4 – Orientations d’Aménagement et de Programming (OAP) /!\ Documents de travail

# OAP Nord Plaine des Jeux



## Enjeux



Traversée étroite et dangereuse du centre-ancien



Parking sous-dimensionné et saturé et dangereux pour les enfants



Stationnement pour bus à créer



Propriétaire des parcelles



Stationnement à créer nécessaire pour désengorger le parking saturé de la mairie/école en toute sécurité en lieu et place de devant la mairie et sur la RD.

## Accès



Accès à maintenir ou à créer

# Orientation d'aménagement et de programmation Nord Plaine des Jeux, Route de Villetelle

Révision du PLU – Commune de Saturargues



Périmètre de l'OAP

Source : IGN Orthoexpress 2024

Rt

## !\\ Document de travail

Périmètre de l'OAP

Source : IGN Orthoexpress 2024

Réalisation : Verdi 2025

### A. Principe d'insertion paysagère et prise en compte des risques et nuisances

- Interface paysagère à créer/aménager
- Zone tampon non traitée en produits phytosanitaires

### B. Principe de maillage

- Principe d'accès (à titre indicatif)
- Principe d'accès de service et de secours (à titre indicatif)
- Voirie à créer (minimum 6 m de large)
- P Création de places de stationnement perméables
- Principe de voirie à créer au sein du parking (minimum 3 m de large et tracé à titre indicatif)
- Principe d'accès piéton (à titre indicatif)
- Cheminements piétons existants

### C. Principe et phasage des composantes urbaines

- Espace dédié à accueillir des logements sous la forme d'une seule opération d'aménagement d'ensemble - Nord (environ 2 logements)
- Espace dédié à accueillir des logements sous la forme d'une seule opération d'aménagement d'ensemble - Sud (environ 2 logements)

# OAP Las Gremenousas



!/\\ Document de travail

## A. Principe d'insertion paysagère et prise en compte des risques et nuisances

- Plantation de haies arbustives
  - Espace paysager hydraulique à créer
  - Débroussaillage sur 50 m à partir des constructions
  - Débroussaillage total sur 5 m de part et d'autre la piste
  - Piste DFCI de 3 m de bande de roulement
  - Point d'eau existant
  - Point d'eau à créer -> voir avec SDIS + BRL

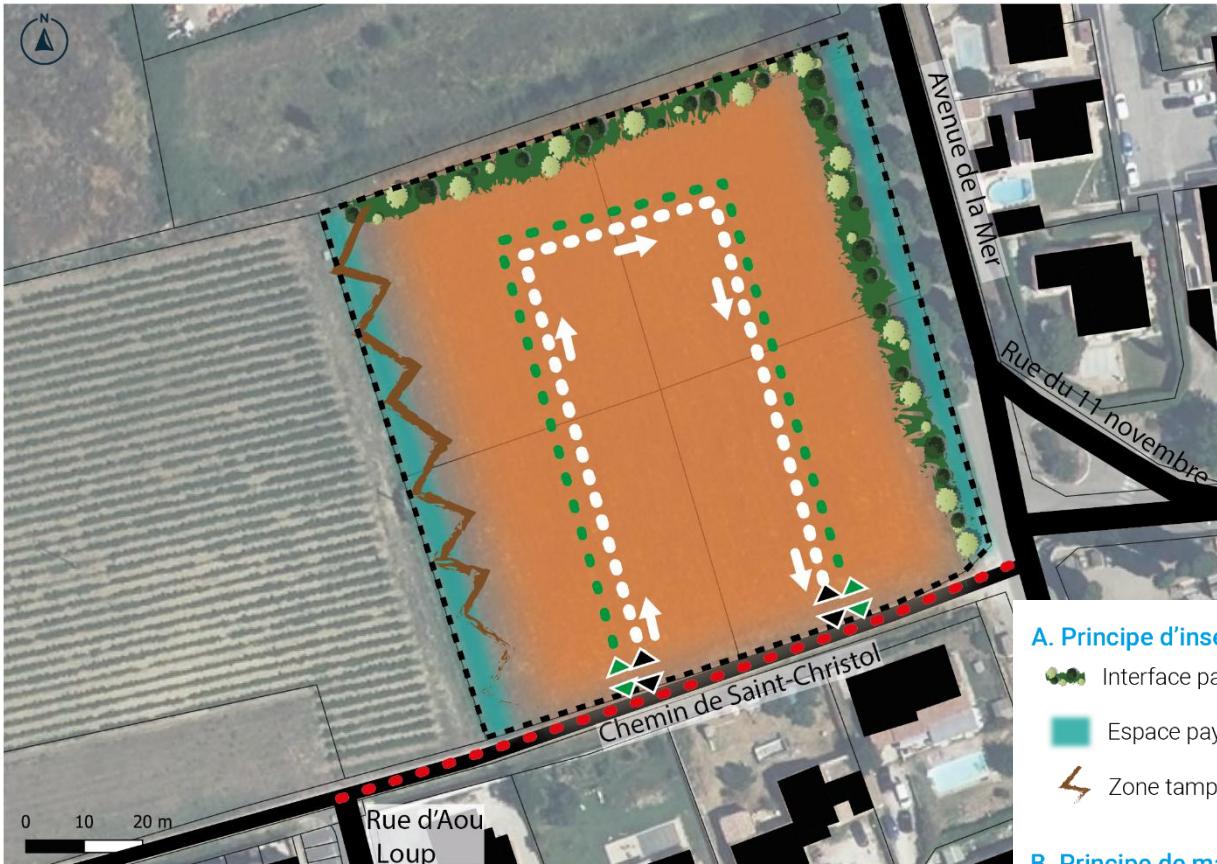
## B. Principe de maillage

- ▶▶ Principe d'accès (à titre indicatif)
  - ◀▶ Principe d'accès piéton (à titre indicatif)
  - ➡➡ Voirie à créer (minimum 6 m de large)
  - ➡➡ Cheminements piétons à créer (à titre indicatif)

## C. Principe et phasage des composantes urbaines

- Espace dédié à accueillir des logements sous la forme d'une seule opération d'aménagement d'ensemble (environ 26 logements, minimum 25 logements/ha)
  - Zone dédiée à accueillir des logements en R+2 maximum

OAP Avenue de la Mer /  
Chemin de Saint-Christol



Périmètre de l'OAP

!\\ Document de travail

**A. Principe d'insertion paysagère et prise en compte des risques et nuisances**

- Interface paysagère à créer/aménager
- Espace paysager hydraulique à maintenir ou créer
- ⚡ Zone tampon non traitée en produits phytosanitaires (10 m)

**B. Principe de maillage**

- ◀▶ Principe d'accès (à titre indicatif)
  - ↔ Voirie à créer en sens unique (minimum 3 m de large)
  - Sens de circulation
- ◀▶ Principe d'accès piéton (à titre indicatif)
  - Voirie à aménager (minimum 6 m de largeur de bande de roulement)
  - Cheminements piétons à créer (à titre indicatif)

**C. Principe et phasage des composantes urbaines**

- Espace dédié à accueillir des logements sous la forme d'une seule opération d'aménagement d'ensemble (environ 22 logements, minimum 25 logements/ha)

# OAP Trame Verte et Bleue

OAP Thématique  
Trame Verte et Bleue à l'échelle communale

- Saturargues
- Limites communales
- Enveloppe urbaine
- Voie de circulation autoroutière

- Périmètre de protection et d'inventaire
- Conservatoire d'Espace Naturel (CEN)
- ZNIEFF

**Trame verte**

- ✿ Patrimoine végétal à préserver
  - végétation du presbytère
  - arbre d'ornement place de la mairie
  - strate arborée du cimetière
  - pin centenaire en jardin privé
  - arbres isolés à protéger Av. de la Vierge

- ..... Espace Boisé Classé (EBC)

- Accompagner la renaturation en cours de la zone d'activité

- ▨ Protéger le milieu ouvert

- Préserver les milieux naturels et leurs boisements

- Protéger la mosaïque agricole en lien avec leurs qualités paysagères et écologiques

- Préserver et renforcer les alignements d'arbres

- ▶▶ Assurer les fonctions du corridor écologique

**Trame bleue**

- Maintenir le bon fonctionnement des retenues d'eau et marais

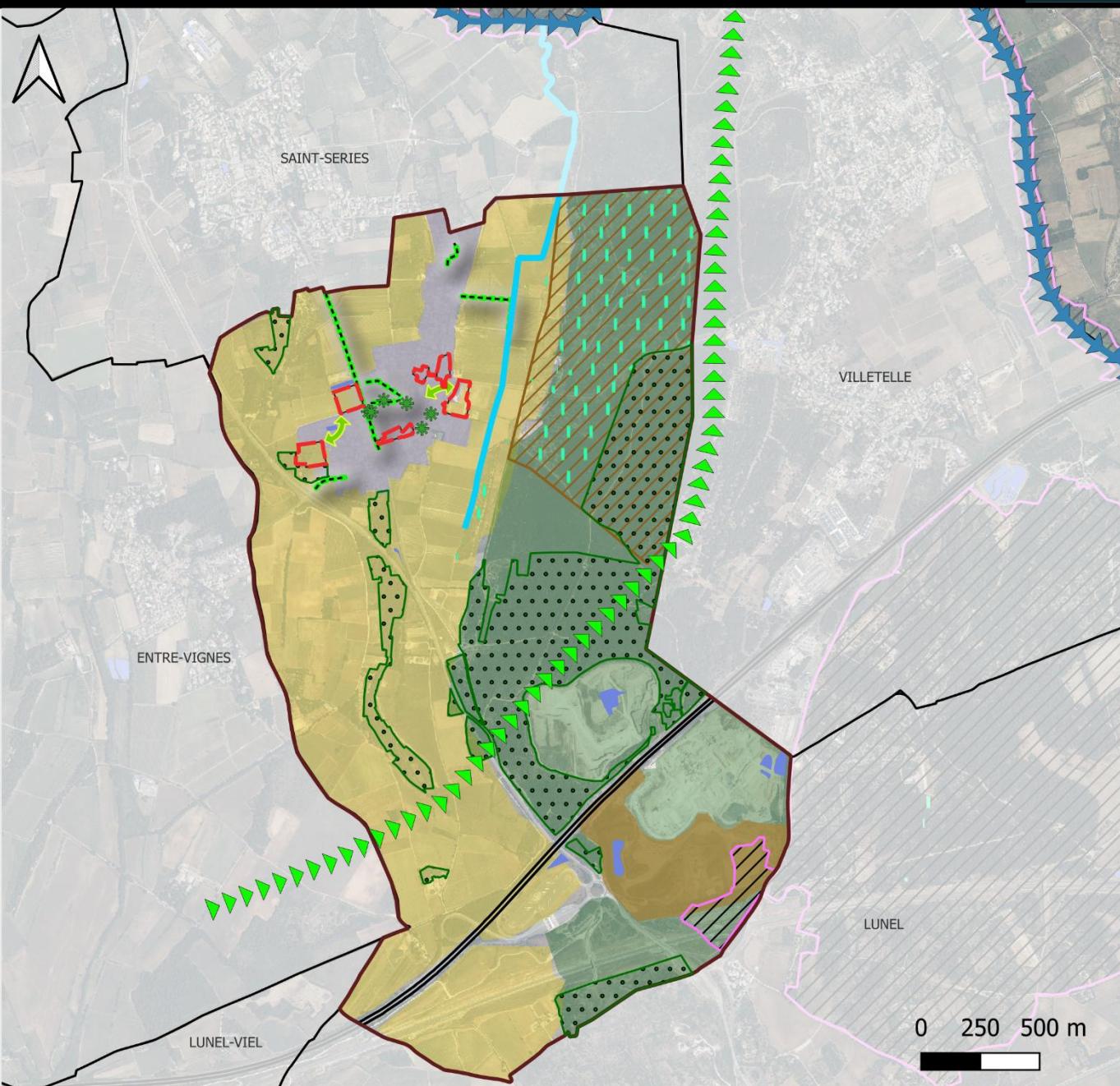
- Permettre le bon fonctionnement du cours d'eau du grand Valat et de ses berges

- ▶▶▶ Préserver et conserver les qualités écologiques du cours d'eau le Vidourle

**Intégration des trames au sein des projets**

- OAP - Sites de projet

- ▶▶▶ Renforcer la nature en ville



OAP Thématique  
Trame Verte et Bleue à l'échelle de l'enveloppe urbaine

■ Limites communales

■ Enveloppe urbaine

— Axes routiers urbains principaux

Périmètre de protection et d'inventaire

--- Conservatoire d'Espace Naturel (CEN)

**Trame verte**

- ✿ Patrimoine végétal à préserver
  - végétation du presbytère
  - arbre d'ornement place de la mairie
  - strate arborée du cimetière
  - pin centenaire en jardin privé
  - arbres isolés à protéger Av. de la Vierge

■ Espace Boisé Classé (EBC)

■ Protéger le milieu ouvert

--- Préserver et renforcer les alignements d'arbres

■ Protéger la mosaïque agricole en lien avec leurs qualités paysagères et écologiques

■ Préserver les milieux naturels et leurs boisements

■ Espaces verts, parcs et jardins familiaux à conserver

**Trame bleue**

■ Maintenir le bon fonctionnement des marais et retenues d'eau

■ Permettre le bon fonctionnement du cours d'eau du grand Valat et de ses berges

**Intégration des trames au sein des projets**

■ OAP - Sites de projet

--- Chemin piéton existant

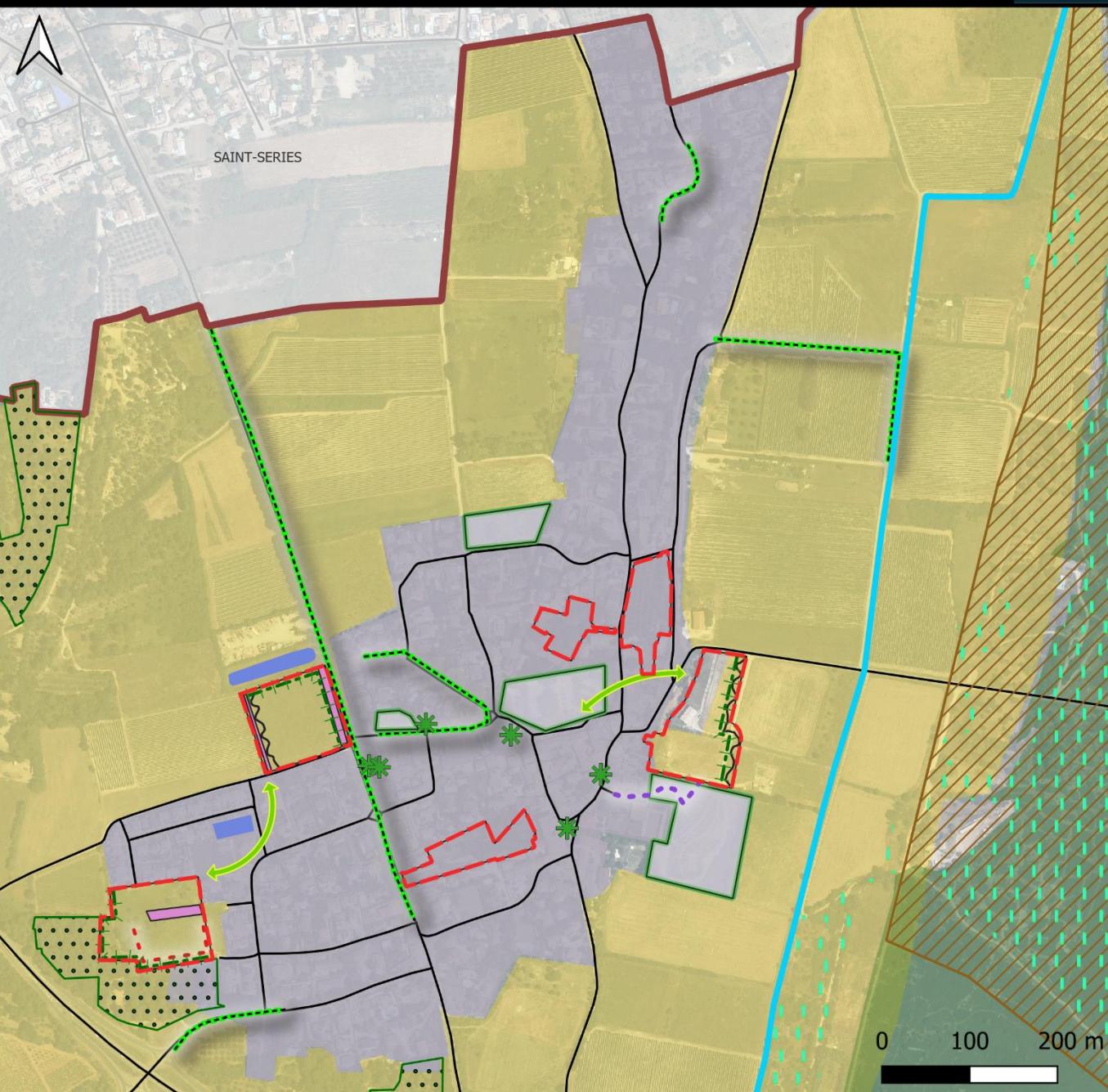
--- Chemin piéton à créer

--- Interfaces paysagères à aménager

■ Espaces paysagers hydrauliques à aménager

--- Renforcer la nature en ville

--- Respecter une zone tampon non traitée en produits phytosanitaires

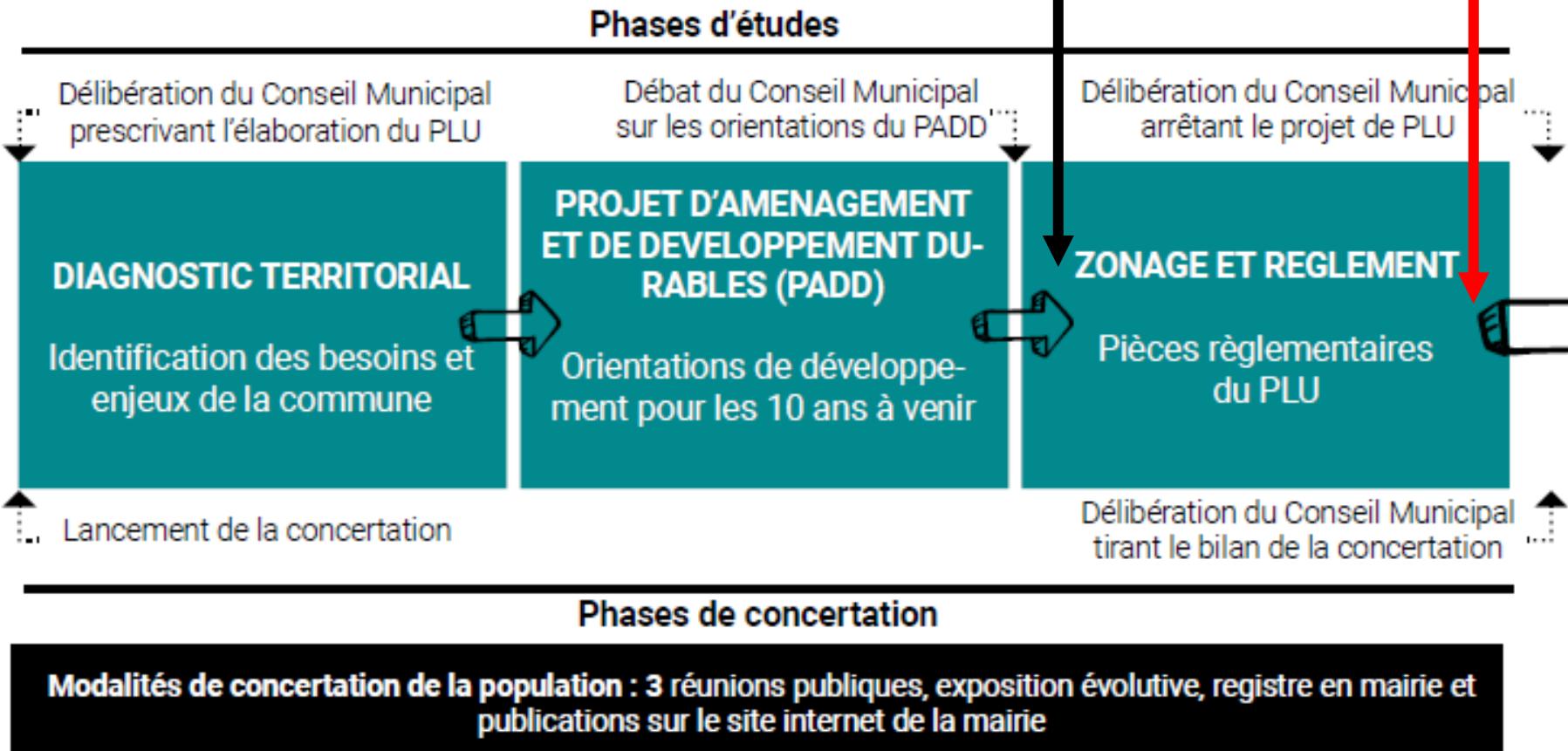


VERDI

## 5 – Prochaines étapes

## 1

## Les étapes de la révision



# Questions et échanges



VERDI



## Révision du PLU Commune de Saturargues

MERCI POUR VOTRE ATTENTION